



INSTRUCTIONS DE COURSE

- OPTIMIST
- LASER 4.7
- LASER RADIAL
- LASER STANDARD
- PLANCHE A VOILE OPEN
- BIC 293
- PLANCHE A VOILE RACE BOARD
- COURSE PAR EQUIPE (OPTIMIST)

CHAMPIONNAT DE TUNISIE 2017

Dates : du 19 Janvier au 16 Juillet 2017

Lieux : Clubs Nautiques Tunisiens

Autorité Organisatrice : **Fédération Tunisienne de Voile**

1. **REGLES :** La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles de course à la voile (RCV) 2013 – 2016 sauf modification dans les Instructions de Course.
- 1.2. Les règles de classes concernées sauf si l'une d'entre elles est modifiée par les IC.
- 1.3. L'avis de course.
- 1.4. Les présentes instructions de course.
- 1.5. Les prescriptions de la Fédération Tunisienne de Voile.

2. **PUBLICITE :**

- 2.1. Les concurrents doivent afficher leurs publicités en conformité avec l'article 20 du règlement de publicité WS.
- 2.2. Si demandé, les concurrents placeront les autocollants distribués par l'autorité organisatrice dos à dos sur la voile.
- 2.3. Les concurrents ne devront en aucune manière couper ou adapter les autocollants.

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :**

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :

- Optimist
- Laser 4.7
- Laser Radial
- Laser Standard
- PAV Open (flotteur open et voile open).
- PAV Bic 293 (voile < 7,8 m²) **des moins de 17 ans** au 31 décembre 2016.
- PAV Bic 293 (voile < 6,8 m²) **des moins de 15 ans** au 31 décembre 2016.
- PAV Race board (flotteur < 3.10m de long, voile < 9.5m²)
- Optimist par équipe

3.2. Les concurrents doivent avoir des licences valides pour la saison sportive 2017.

3.3. Les concurrents des bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire de l'annexe inscription et en l'envoyant à la FTV au plus tard 05 jours avant le début de chaque journée.



3.4. Les athlètes de la classe Laser (standard, radial et 4.7) sont tenus d'utiliser uniquement les voiles de leurs clubs.

4. AVIS AUX CONCURRENTS :

4.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel du club.

4.2. Modifications aux instructions de course :

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur. Tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 18h00, la veille du jour où il prendra effet.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE :

5.1. Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé en face du club.

5.2. Lorsque La flamme « Aperçu » est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être donné moins de 30 mn après l'amenée de l'aperçu.

5.3. Lorsque le pavillon « Y » est envoyé à terre la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.

5.4. Le pavillon « D » avec un signal sonore signifie que le signal d'avertissement ne sera pas donné moins de 30 mn après l'envoi du pavillon « D ». Les bateaux ne doivent pas quitter la plage avant l'envoi de ce signal.

6. PAVILLONS DE CLASSE :

Les pavillons de classe sont :

- Optimist : insigne de classe sur fond blanc.
- Laser : insigne de classe sur fond blanc.
- PAV Open et PAV Race Bord : insigne IMCO sur fond blanc.
- Bic 293 : insigne Bic sur fond orange

7. PROGRAMME DES COURSES :

7.1. Nombre des courses.

Classe	Nombre total prévu	Courses prévues par jour
Optimist	33 Courses	03 courses prévues
Laser	45 Courses	03 courses prévues
PAV	45 Courses	03 courses prévues

7.2. Programme des courses

Journée du championnat	Lieu	Jour de course	Classes	Confirmation d'inscription	1 ^{er} signal d'avertissement	Heure limite du dernier signal d'avertissement	Cérémonie de clôture
Première journée	CNH-CNYH	19/01/2017	Optimist, Laser, PAV	10h00	12H00	-	-
		20/01/2017	Optimist, Laser, PAV	-	12H00	-	-
		21/01/2017	Laser, PAV	-	12H00	-	-
		22/01/2017	Optimist, Laser, PAV	-	11H00	15H30	16h30
Deuxième journée	CNMT	18/03/2017	Optimist, Laser, PAV	10h00	12H00	-	-
		19/03/2017	Laser, PAV	-	12H00	-	-
		20/03/2017	Optimist, Laser, PAV	-	11H00	16H00	17h30
Troisième journée	CSNK	13/04/2017	Optimist, Laser, PAV	10h00	12H00	-	-
		14/04/2017	Optimist, Laser, PAV	-	12H00	-	-
		15/04/2017	Laser, PAV	-	12H00	-	-



		16/04/2017	Optimist, Laser, PAV	-	11H00	16H00	17h30
		13/07/2017	Optimist, Laser, PAV	10h00	13H00	-	-
Journée Finale	CSNN	14/07/2017	Optimist, Laser, PAV	-	12H00	-	-
		15/07/2017	Laser, PAV	-	12H00	-	-
		16/07/2017	Optimist, Laser, PAV	-	11H00	16H30	18h00

- 7.3. Une course supplémentaire par jour peut être courue à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme.
- 7.4. Le comité de course doit prendre toute disposition conforme à la règle 32 des RCV afin qu'il n'y ait plus aucune course après l'heure locale de coucher de soleil (Modification de la règle 32 des RCV).

8. ZONE DE COURSE :

La zone de course est précisée dans l'annexe zone de course.

9. PARCOURS :

- 9.1. Les parcours sont décrits dans l'Annexe parcours, en incluant les angles approximatifs entre les sections des parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées à bâbord.
- 9.2. Le comité de course définit les parcours par une lettre sur le tableau : Lettre I parcours sur l'intérieur du trapèze, lettre O parcours sur l'extérieur du trapèze et un chiffre indiquant le nombre de boucles à effectuer (voir annexe parcours).
- 9.3. Le parcours à effectuer ainsi que les caps compas approximatifs depuis la ligne de départ jusqu'à la marque N° 1 seront affichés sur le bateau comité avant ou au moment du signal d'avertissement.
- 9.4. Réduction de parcours après le signal de départ : à une marque à contourner : finissez entre la marque voisine et ce bateau.

10. MARQUES :

- 10.1. Marques de parcours : cylindriques de couleur Orange
- 10.2. Marque de départ cylindrique de couleur blanche
- 10.3. Marque d'arrivée cylindrique de couleur blanche
- 10.4. Un bateau de comité de course signalant un changement de parcours est une marque.
- 10.5. Les bateaux du comité de course peuvent maintenir leurs positions grâce au moteur ils sont identifiés par un pavillon portant les lettres RC.

11. DEPART :

11.1. Les départs seront donnés comme suit, ceci modifie les règles 26.1 et 30 des RCV.

Signal	Signal visuel	Signal sonore	Minutes départ
Avertissement	Pavillon de classe déferlé	1	5
Préparatoire	Pavillon « P », « I », « U » ou « Noir » déferlé	1	4
Une minute	« P », « I », « U » ou « Noir » affalé	1	1
Départ	Pavillon de classe affalé	1	0

- 11.2. Départ successifs : l'ordre de départ est donné par le signal d'avertissement.
- 11.3. Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées à tribord par le mât arborant un pavillon bleu portant les lettres RC sur le bateau du comité de course et à bâbord par la marque de départ précisée dans l'annexe parcours.
- 11.4. Un voilier qui ne prend pas le départ 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.5. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de la départ.
- 11.6. Le pavillon orange est envoyé 5 minutes avant le signal d'avertissement pour alerter les coureurs.

12. ARRIVEE :

Sauf définition contraire en annexe les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât du bateau du comité de course portant le pavillon bleu et le coté parcours de la marque d'arrivée précisée en annexe.

13. SYSTEME DE PENALITE :



- 13.1. Les concurrents ayant effectué une pénalité de deux tours ou qui ont abandonné selon la règle 31.2 ou 44.1 des RCV doivent déposer au secrétariat une reconnaissance écrite, dans le délai de dépôt de réclamation. Les imprimés sont disponibles au secrétariat du club
- 13.2. Tel que prévu dans la règle 67 des RCV, le comité de réclamation peut sans instruction pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42 des RCV les I.C annexe P s'appliqueront.
- 13.3. La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité après la première.
- 13.4. Tout concurrent ayant enfreint les règles de sécurité de l'article 22.1-2 et l'article 22.3 des I.C sera pénalisé de 4 points de plus dans la course concernée.
- 13.5. Tout concurrent repéré par un officiel en train de jeter ces débris dans la mer ou à terre sera pénalisé de 4 points de plus dans la dernière course de cette journée.

14. **TEMPS LIMITES :**

- 14.1. Le temps limite nécessaire au premier voilier pour finir la course quelque soit le parcours est de 60min pour les PAV Open, Race Board et BIC 293 et de 75min pour les Optimist et les Laser.
- 14.2. Pour chaque classe, les bateaux ne réussissant pas à finir dans les 15mn après l'arrivée du premier sont classés DNF. Ceci modifie les règles 35 et A 4.2 des RCV.
- 14.3. Le décompte du temps limite de fermeture de la ligne d'arrivée est pris séparément pour les {PAV Open, Race Board} ; {BIC 293} ainsi que pour les {Lasers 4.7} ; {Lasers Standard et Radial}.

15. **RECLAMATIONS ET DEMANDE DE REPARATION**

- 15.1. Les réclamations doivent être rédigées sur des imprimés disponibles au Secrétariat et déposées au plus tard une heure après que le dernier voilier ait fini la dernière course du jour.
- 15.2. Les convocations seront affichées au plus tard 30 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction.
- 15.3. Le comité de réclamations instruira les réclamations dans l'ordre approximatif de dépôt dès que possible. Les articles 11.5, 14.2, 17 et 18 des présentes instructions de course ne pourront pas faire l'objet de réclamations entre concurrents.
- 15.4. Pour l'application de la règle 61.1 (b) les numéros des bateaux objets d'une intention de réclamer de la part du comité de course ou du comité de réclamation pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé en 16.1 ci dessus.
Si le comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 15.1 les concurrents seront informés par affichage de la durée de prolongement du délai de dépôt des réclamations du comité de course. Ceci modifie les règles 61.1 (b) et 61.3 des RCV.
- 15.5. Une liste des bateaux qui selon l'article 14.3 ont reconnu avoir enfreint la règle 42 des RCV ou ont été disqualifiés par le comité de réclamation sera affichée avant la fin du temps limite de réclamation.
- 15.6. Le dernier jour de la régata une demande de réouverture d'instruction doit être déposée.
 - a- Pas plus de 15mn après que la partie demandant la réouverture n'a été informée de la décision ce même jour.
 - b- Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille. Ceci modifie la règle 66 des RCV.
- 15.7. Seuls les athlètes envoyés officiellement par la FTV pour participer à une compétition internationale peuvent déposer une demande de réparation, si jamais cette participation les a empêchés de participer à une journée du championnat de Tunisie. Cette demande RDG doit être cosignée par eux même et par le directeur Technique National et adressée au comité de réclamation au plus tard avant le dernier délai de réclamation du premier jour de régata qui suit et ne peut être accordée que pour une et une seule journée de championnat.

16. **CLASSEMENT :**

- 16.1. Système de classement : Le système de points à minima de l'annexe A4 s'appliquera.
- 16.2. Le nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve (Championnat de Tunisie 2009) est de 15 courses pour toutes les classes sauf le Laser Master (05 courses). Le nombre de courses nécessaires pour valider une journée du championnat est de 03 courses pour toutes les classes sauf le Laser Master (01 courses).
- 16.3. Décompte des points pour une journée du championnat :



- a- Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- b- Quand 5 à 10 courses ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c- Quand 11 courses ou plus ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

16.4. Classement d'une journée du championnat :

Le classement d'une journée sera établi selon le système indiqué en 17.1 et 17.3 en totalisant les scores réalisés lors de toutes les courses de la journée.

16.5. Classement global du championnat de Tunisie 2009 :

Le classement global de tout le championnat de Tunisie sera établi à la fin la journée finale en totalisant les scores de toutes les courses effectuées pendant toutes les journées de championnat.

16.6. Décompte des points pour tout le championnat de Tunisie :

- a- Quand moins de 7 courses ont été courues, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- b- Quand 7 à 13 courses ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c- Quand 14 à 20 courses ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- d- Quand 21 à 27 courses ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvais scores.
- e- Quand 28 à 34 courses ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses quatre plus mauvais scores.
- f- Quand 35 courses ou plus ont été courues le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses cinq plus mauvais scores.

16.7. Les classements généraux seront établis pour les séries ci-dessous si la série comporte au moins 05 athlètes de 03 clubs différents.

- Optimist Cadet (8-12 ans)
- Optimist Junior (12-15 ans)
- Laser 4.7
- Laser Radial
- Laser Standard
- PAV Open
- PAV Race bord
- Bic 293 OD des moins de 17 ans au 31 Décembre 2016
- Bic 293 OD des moins de 15 ans au 31 Décembre 2016

17. PRIX :

Les prix à distribuer sont :

17.1. Prix d'une journée du championnat:

Pour chaque série des prix d'encouragements seront attribuées, par le club accueillant la journée, aux trois premiers.

17.2. Prix du Championnat de Tunisie :

Pour chaque série :

- ✓ Le premier : Le titre de champion de Tunisie et une médaille d'or
- ✓ Le deuxième : une médaille d'argent
- ✓ Le troisième : une médaille de bronze

18. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS :

18.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs ne doivent pas se trouver :

- a- À moins de 100m sous le vent de la ligne de départ ou de ses prolongements à compter du signal d'avertissement.
- b- A moins de 100m de la ligne d'arrivée.



- c- Dans la zone de course après le signal d'avertissement, jusqu'à ce que tous les voiliers aient fini ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.

18.2. La pénalité l'interdiction du plan d'eau sera appliquée pour le contrevenant.

19. REGLE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Un voilier ne devra jeter aucun débris dans l'eau. Les débris pourront être déposés à bord des bateaux accompagnateurs ou les bateaux de l'organisation.

20. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régate entièrement à leur propre risque, voir la règle 4 des RCV (Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

21. ASSURANCE :

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

22. CONTROLE DE JAUGE ET EQUIPEMENT :

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité à la règle de classe et à l'instruction de course sur l'eau par un jaugeur du comité de course.

22.1. Contrôle de sortie et de retour des voiliers :

Un émergement obligatoire sera mis en place, pour chacune des séries admises à courir.

Le lieu de l'émergement sera au local du club nautique.

22.1.1. L'émergement sera ouvert une heure (01h.00) avant l'heure prévue au programme pour le signal d'avertissement du jour sauf en cas du retard à terre ou l'ouverture de l'émergement fera l'objet d'un affichage au tableau officiel.

22.1.2. Les concurrents qui n'ont pas émergé au départ et/ou au retour à terre d'une course ou groupe de courses recevront une pénalité de 04 points en plus dans la première et/ou la dernière course du jour.

22.1.3. Heure limite pour émerger :

Au départ : heure de départ de la première course.

Au retour : heure limite de dépôt de réclamations.

22.2. Abandon : tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course et obligatoirement par écrit à l'émergement, dès son retour à terre, faute de quoi, le Comité de réclamation pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

22.3. Matériel de sécurité : chaque voilier devra posséder l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

22.3.1. Chaque concurrent devra être équipé des éléments ayant les dimensions minima suivantes :

a- Laser : bout de remorquage de longueur 6 mètres, diamètre 4 mm et un bout fixant le gréement à la coque.

b- Optimist : bout de remorquage de longueur 5 mètres, diamètre 4 mm et une écope assez volumineuse attachée à la coque.

c- PAV/Mistral : bout de remorquage de longueur 5 mètres, diamètre 4 mm.

Un contrôle pourra être effectué à tout moment.